



VILLE DE PÉRIGUEUX



ANNONCER UN ÉVÈNEMENT PUBLIC (AGENDA)

AFFICHAGE

La Ville de Périgueux peut relayer votre information via le réseau des **4 panneaux lumineux** (7 lignes de 18 caractères), ou encore mettre à disposition **5 espaces pour des affiches d'un format 120*176 cm** (durée : 7 jours renouvelables en fonction des disponibilités).

Les demandes sont à faire parvenir au service communication de la Ville au moins **3 mois à l'avance**.

Affichage libre : afficher la [carte des panneaux d'affichage libre](https://perigueux.geomatika.fr/dev/mobile/index.phtml?key=RONC9j6k3HDRReaXyKbRl3o45RkMqYIx%29KiIspIH7(tfiFPT33qkY%2084(UV1v%29Wn&viewer=88)) ([https://perigueux.geomatika.fr/dev/mobile/index.phtml?key=RONC9j6k3HDRReaXyKbRl3o45RkMqYIx%29KiIspIH7\(tfiFPT33qkY%2084\(UV1v%29Wn&viewer=88\)](https://perigueux.geomatika.fr/dev/mobile/index.phtml?key=RONC9j6k3HDRReaXyKbRl3o45RkMqYIx%29KiIspIH7(tfiFPT33qkY%2084(UV1v%29Wn&viewer=88))), situés dans la ville

SUR PERIGUEUX.FR

Dès la [page d'accueil](https://perigueux.fr/1-accueil.html) (<https://perigueux.fr/1-accueil.html>) du site internet vous trouverez un menu « accès direct » (colonne de droite) contenant un lien « [proposer un événement](https://perigueux.fr/bienvenue-a-perigueux/agenda/523-proposer-un-evenement.html) » (<https://perigueux.fr/bienvenue-a-perigueux/agenda/523-proposer-un-evenement.html>).

Un formulaire vous permet alors de proposer l'insertion d'une manifestation dans l'agenda de la ville. Cet événement doit remplir deux conditions : **avoir lieu à Périgueux et être ouvert à tous**. L'administrateur du site, après vérification, publiera votre événement dans [l'agenda du site de la Ville](https://perigueux.fr/bienvenue-a-perigueux/16-agenda.html) (<https://perigueux.fr/bienvenue-a-perigueux/16-agenda.html>), en lui attribuant une catégorie.

N'oubliez pas de mentionner toutes les informations pratiques qui pourront être utiles aux visiteurs : **date, lieu, horaires mais aussi contact** (adresse mail ou numéro de téléphone).

Le champ « lien » permet également de renvoyer les internautes vers la page d'un site extérieur détaillant votre manifestation (le site de votre association par exemple).

DANS LE MAGAZINE "À PÉRIGUEUX"

Quelques pages du magazine municipal sont consacrées aux associations. Elles permettent de présenter de nouvelles associations ou d'annoncer des événements de la vie associative.

Attention, ce bimestriel paraît aux mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre. Pensez à contacter le service communication au moins **2 mois avant la parution du magazine**.

TOUTES LES CARTES DE LA VILLE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/262-TOUTES-LES-CARTES-DE-LA-VILLE.HTML](http://perigueux.fr/262-toutes-les-cartes-de-la-ville.html))

DÉMARCHES EN LIGNE
([HTTP://PERIGUEUX.FR/MA-MAIRIE-PRATIQUE/VOS-DROITS-ET-DEMARCHES/560-LA-MAIRIE-A-VOTRE-SERVICE.HTML](http://perigueux.fr/ma-mairie-pratique/vos-droits-et-demarches/560-la-mairie-a-votre-service.html))



23 rue du Président-Wilson
BP 20130
24005 Périgueux cedex (France)
Tél. : +33 (0)5 53 02 82 00
Fax : 05 53 07 09 52

Accueil du public - Hôtel de ville
> du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h en continu

[intranet](#) | [messagerie](#) (accès réservés)